



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 114952

Texte de la question

M. Gérard Voisin souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la persistance des difficultés que rencontrent les personnes handicapées pour accéder à l'emploi malgré la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation à la vie citoyenne des personnes handicapées. Par conséquent la question des ressources de ces personnes, très nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté doit faire l'objet de toute l'attention des pouvoirs publics. Plusieurs associations se sont donc associées pour défendre un certain nombre de mesures considérées comme prioritaires et urgentes et visant à assurer un revenu décent aux personnes qui sont dans l'incapacité de travailler du fait de leur handicap. Ces revendications concernent notamment l'augmentation substantielle des pensions d'invalidité et de l'AAH au 1er janvier 2007, la suppression de l'obligation de ne pas avoir occupé d'emploi depuis un an pour bénéficier de l'AAH lorsque le taux de handicap est situé entre 50 et 79 %, la suppression de la prise en compte des ressources du conjoint dans le calcul de l'AAH, l'élargissement des possibilités de cumul avec une activité professionnelle, et enfin la garantie de meilleurs revenus d'existence pour les bénéficiaires de la pension d'invalidité lorsqu'ils basculent dans le régime vieillesse. Il lui demande donc s'il entend donner une suite favorable à ces propositions qui pourront améliorer sensiblement la situation des personnes concernées et qui viendront compléter les mesures qui figurent dans la loi du 11 février 2005.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114952

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13537